



DROITS DU RÉSIDENT

INTÉGRER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DANS LES SOINS AU QUOTIDIEN

INFORMATIONS ET TARIFS

Réf :	21224
Type :	sur site (intra)
Public :	Tout soignant
Formateur :	Avocat, juriste, expert en droit de la santé
Durée :	1 à 2 jour(s) (14 heures)
Groupe :	jusqu'à 12 participants
Tarifs :	Sur site : 1500 € net* par jour / groupe
Modalités :	Evaluation des attentes du niveau en début de session Evaluation des acquis Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation Attestation de formation
Accessibilité :	Besoins spécifiques ou compensation handicap, nous contacter

* Exonération de TVA sur la formation.
Tarif net hors frais de déplacement du formateur.

COMPETENCES VISEES ET OBJECTIFS

- Connaître les droits du résident et les inclure dans les soins au quotidien
- Comprendre l'impact du cadre juridique sur les pratiques professionnelles

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et contextuels
- Etude de cas et analyse de jurisprudence
- Retours d'expérience

PROGRAMME

CADRE JURIDIQUE DES DROITS DES RÉSIDENTS

- La loi du 4 mars 2002 modifiée
- La loi du 2 janvier 2002

LES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE

- Le choix de l'établissement
- Le respect de la dignité et la bienveillance
- Le respect de la personne et de sa vie privée
- L'équipe de soins, le secret professionnel et le partage des informations
- La qualité des soins

LE CONSENTEMENT ECLAIRE

- L'information au patient
- La personne de confiance
- Le traitement, les actes et les investigations Les risques fréquents, graves et prévisibles
- Les cas particuliers

LE REFUS DE SOINS

- Les risques fréquents, graves et prévisibles
- L'information au patient
- L'alternative aux soins
- Responsabilité des soignants

L'ÉTHIQUE ET LA FIN DE VIE

- Les directives anticipées
- La procédure collégiale
- Les nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

LE DOSSIER PATIENT

- Existence et contenu du dossier médical
- Droit d'accès en cours d'hospitalisation
- Conditions et modalités d'accès
- La lettre d'orientation

COMMUNIQUER AVEC LES RESIDENTS

- Le livret d'accueil
- La Charte des droits et libertés de la Personne Agée Dépendante
- Le conseil de la vie sociale

REPARATIONS DES RISQUES SANITAIRES

- L'annonce d'un dommage lié aux soins
- Le recours à la CRCI